

COPENHAGUE – Session d’engagement avec l’équipe de révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur

Dimanche 12 mars 2017 – 9 h à 10 h 30 CET

ICANN58 | Copenhague, Danemark

JONATHAN ZUCK:

Les conclusions préliminaires. Suivez un dicton danois qui disait que rien n’est dramatique, lorsqu’il faut l’informer. L’amélioration, la concurrence, la confiance et le choix du consommateur et les sauvegardes qui ont été adoptées indiquent qu’il y a plus de choix et plus de concurrence. Et l’adoption des sauvegardes a été un véritable succès.

Il faut qu’on parle des données elles-mêmes sans doute et de l’évaluation des données dans l’écosystème de l’ICANN. On se retrouve souvent à parler de cette question à chaque fois qu’on a des rapports et des révisions. À chaque fois, les données nous empêchent de mener à bien des évaluations plus profondes de la concurrence et des sauvegardes. Donc, vous allez voir qu’on reprend souvent ce sujet. On a généré beaucoup de données primaires, mais il y a plus de données à évaluer. Et l’une de leurs recommandations est de pouvoir élargir la disponibilité des données au sein de l’ICANN.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

On prévoit d’organiser un séminaire web pour présenter ce travail en profondeur, pour les personnes qui veulent faire des commentaires. Ce sera fin mars, l’un des derniers trois jours de mars, les trois derniers jours : 29, 30 et 31 mars. Un de ces jours, nous allons organiser des séminaires web pour permettre aux personnes de poser leurs questions et pour y répondre. Donc, à partir de cet après-midi, nous allons commencer à présenter les informations nécessaires pour vous permettre de générer des questions.

Vous aurez l’occasion de nous faire parvenir vos retours tout au long de la semaine et nous espérons que cela deviendra également une partie de la période de consultation publique qui est maintenant ouverte et qui le sera jusqu’au 27 avril. Donc, vous avez assez de temps pour lire le rapport, pour faire vos remarques à ce sujet, pour nous aider à faire un rapport aussi bon que possible, mettre des commentaires que vous pouvez présenter sur comments.cct-rt-draft-report, etc. Peu importe, l’adresse sera disponible sur la page wiki du CCT pour que ce soit plus facile à trouver.

Donc, les résultats clés, les conclusions clés. On a vu que l’élargissement du marché des DNS a prouvé faire augmenter la concurrence et les choix des consommateurs. Ça a été un succès pour atténuer son impact au niveau de la confiance et des droits

des consommateurs et pour leur protection, et la protection des droits a également été une réussite.

Les mises en garde sont que le programme des nouveaux gTLD devrait être considéré comme un bon départ. Il est difficile de faire des évaluations à ce point-là. En termes généraux, on ne sait qu’à la troisième année si un TLD a vraiment atteint les buts prévus. Donc, il est difficile dans cette courte période qu’on a évalué qui était la première année du programme au cours de laquelle les gTLD ont été attribués, qu’on a étudié donc les résultats, et on n’est pas prêt à faire des conclusions plus poussées que ça.

Il y a une quantité de questions de politiques qui devraient être abordées avant un nouvel élargissement de l’espace des nouveaux gTLD, mais la recommandation est de continuer à avancer avec le programme.

On a une quantité limitée de données qui sont incomplètes en plus, ce qui nous empêche de faire des analyses plus complètes.

Si vous regardez nos recommandations, vous verrez que la nouvelle version de la révision, tel que modifiée par le CCWG, a été intégrée aux statuts constitutifs. Avant, ça faisait partie de l’affirmation d’engagement et maintenant, ça fait partie des statuts constitutifs. On nous avait recommandé que toutes les

révisions de l’équipe de révision devaient spécifier... devaient être complétées avant de continuer avec le programme. On a défini de nouvelles catégories pour essayer d’avoir une idée plus claire des calendriers de mise en œuvre, parce qu’il y a 50 révisions. On espère qu’elles ne seront pas compliquées du point de vue de la mise en œuvre, parce qu’elles sont partagées dans la durée.

Ce qu’on s’est dit est qu’il était nécessaire de faire ces révisions avant d’élargir l’espace des nouveaux gTLD. L’idée serait de les faire dans les 18 prochains mois. Si ce sont des recommandations urgentes, s’il y a une haute priorité, 16 mois ; priorité moyenne ou faible, 8 mois. Donc, dans les 18 mois, dans les 26 mois, comme vous voyez ici. Donc, tout cela devrait être fait avant la prochaine révision de CTT.

Lorsque vous voyez les recommandations ici, vous verrez qu’il y a une division entre l’analyse de données, les recommandations associées à la concurrence, au choix des consommateurs, à la confiance des consommateurs, les sauvegardes et les processus d’évaluation et de candidature. Donc, il y a différentes recommandations, et les sauvegardes nous ont présenté une quantité d’aspects qui ont été évalués à ce jour. Donc, il y a différentes recommandations qui y sont associées.

En ce concernant la collecte de données, on a essayé, comme je le disais au départ, de fonder nos travaux sur les données, d’utiliser les données pour évaluer l’état du programme des nouveaux gTLD et du marché du DNS suivant l’introduction des nouveaux gTLD. On a effectué un sondage des consommateurs avec les utilisateurs finaux. On a fait également un sondage ou une enquête des titulaires de nom de domaine pour comprendre quel était leur niveau de confiance, quelles étaient leurs préférences en tant que consommateur. Et on a également mené des études économiques pour évaluer le succès des nouveaux gTLD. C’était Nielsen qui a été engagé pour ce faire. On a demandé aux personnes qui présentaient des candidatures pour des nouvelles chaînes si elles se sentaient prêtes à participer au processus de candidature.

Et pour mieux comprendre le manque de candidatures du Sud, de l’hémisphère Sud, on a mené à bien un sondage qui visait à identifier différentes organisations de l’hémisphère Sud et voir quelles étaient les différences entre celles qui n’avaient pas présenté des candidatures dans le Sud, mais l’avait fait dans l’hémisphère Nord.

Il y a une étude qui vient d’être complétée concernant les taux de mise en suspension et une autre étude sur les sauvegardes

contre les cas d’abus des DNS. Donc, l’une des études portait également sur les droits des titulaires de droit.

On sentait qu’il nous manquait pourtant des données qu’on aurait voulu avoir : d’une part, les tarifications et les prix des ventes [inaudible] et en vrac ; et au niveau régional, secondaire et mondial.

D’autre part, on avait des analyses de concurrence, la conduite de remplacement et la confiance des consommateurs. On voulait comprendre si au moment d’enregistrer des nouveaux gTLD, les consommateurs remplaçaient un ancien nom de domaine ou si c’était un nouveau nom de domaine.

Ça faisait partie du programme de soutien des candidats.

Puis, d’autre part, on avait également évalué quel était le sujet des plaintes. Il manquait ces données pour mieux comprendre l’impact des sauvegardes à ce niveau-là.

Et finalement, les taux d’abus du DNS dans les nouveaux gTLD et dans les gTLD historiques.

Donc, il nous manquait beaucoup plus de données pour comprendre vraiment l’impact du programme des nouveaux gTLD.

Je dirais que l’une de nos recommandations principales est un peu plus générale et plus générique, parce qu’elle n’est pas soulevée très souvent, et c’est le fait qu’il faudrait qu’on formalise et qu’on fasse la promotion de la collecte de données permanente, constante à l’ICANN. Il faudrait qu’il y ait des personnes dédiées à cette tâche au sein de l’ICANN pour que les groupes de travail, les plans stratégiques et tous les secteurs puissent bénéficier de données qui étaient collectées pour pouvoir définir les mesures de succès à partir de ces données-là, par exemple. C’est ce qui manque à notre organisation et on a vraiment senti ce manque lors de nos travaux. Donc, on voulait formuler cette recommandation non seulement pour le CTT, mais pour renforcer l’ICANN en général.

Est-ce que vous avez des questions? Ce n’est ici qu’une présentation générale. On va voir tout cela dans les détails. Mais si vous n’avez pas de questions à ce moment-là, je donnerais la parole à Jordyn qui va parler de la concurrence et des choix du consommateur.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Je voulais m’assurer que Bobby ne voulait pas prendre la parole.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Non. Il prend des photos.

JORDYN BUCHANAN: Très bien. Merci. Je suis le président du sous-groupe sur la concurrence et le choix des consommateurs. Je vous raconterai un petit peu ce qu’on a fait.

Il semblerait que ça fait des années qu’on travaille sur cette question, mais ça ne fait que 14 mois qu’on a lancé nos travaux. En fait, le travail de base pour pouvoir mener à bien notre analyse de concurrence et de choix du consommateur dure depuis des années. On a profité des travaux faits par le groupe d’analyse sous la forme d’une étude économique, ainsi que des travaux de Nielsen et des sondages des titulaires de nom de domaine et du consommateur, pour pouvoir en tirer des données qui soient pertinentes aux questions du choix et de la concurrence des consommateurs.

Une fois qu’on a commencé à travailler avec ces données et avec les résultats que le groupe d’analyse avait tirés, dans le domaine de la concurrence, il faut vraiment considérer la concurrence dans des marchés spécifiques. Pour nous, je dirais que c’était un vrai défi de savoir quelle est vraiment la définition du marché qu’il faudrait qu’on utilise. Dans une certaine mesure, on a évité

de prendre des décisions difficiles pour ne pas devoir définir le marché.

[Inaudible]. Donc, par exemple, que le marché dans lequel un nouveau gTLD ou un nouvel opérateur de registre de nouveaux gTLD opérerait serait dans le même espace où il y a tous les gTLD, y compris les gTLD historiques. Alors que quelqu’un d’autre penserait que ce marché comprend non seulement les gTLD, mais également les ccTLD. Ou alors, on pourrait définir le marché comme étant un espace qui comprend un TLD particulier en espagnol, par exemple. Donc, on a vraiment l’ensemble des ccTLD et des gTLD en espagnol qui sont pertinents pour le marché tel qu’on veut le définir. Donc, il est vraiment difficile de définir quel est le marché et c’est quoi un marché. On a proposé différentes définitions et on a fait nos calculs concernant les parts de marché pour chacune de ces définitions du marché.

Pour comprendre les tendances initiales, il a été clé d’évaluer les tendances. Et il faut savoir qu’à la fin de 2013, juste avant le début de la délégation des nouveaux gTLD, on a bien sûr tiré des comparaisons. Mais la date de comparaison était mars 2016. C’était la date à laquelle on avait déjà suffisamment de données pour pouvoir réaliser ces analyses.

On espère qu’on aura les données pour septembre 2016 dans la nouvelle analyse finale. Et nous allons réviser nos calculs avec des données plus récentes. Merci.

Donc, comme disait Jonathan, en termes généraux, on observe des signaux positifs associés à la concurrence. Par exemple, il est facile de savoir que, par exemple, si on regarde les données de mars 2016, si on les compare avec les données de la fin 2013, la moitié de la croissance de la quantité des enregistrements de nouveaux gTLD, c’est-à-dire les nouveaux gTLD enregistrés dans l’espace des nouveaux gTLD. On voyait la moitié des noms de domaine enregistrés comme étant des gTLD historiques pour cette période. Donc, les nouveaux gTLD dans l’ensemble représentaient la même croissance dans l’espace de gTLD que les gTLD historiques.

Je pense que ça pourrait très bien être une coïncidence, mais c’est une observation intéressante de savoir que si on ajoute des ccTLD à ce calcul plutôt que d’avoir un partage de moitié, moitié. On voit des tiers. Donc, un tiers de la croissance dans la quantité d’enregistrements était dû à la quantité d’enregistrement des ccTLD. Si on voit donc ces trois grandes catégories comme trois parties ou trois groupes de TLD agrégés,

vous allez voir que les nouveaux gTLD sont au même niveau que les autres.

Lorsqu’on pense à la concurrence, il faut également penser quelle est la concentration du marché. Ce sont des données qu’on évalue beaucoup. Il y a des mesures très techniques qu’on peut utiliser pour pouvoir comprendre la concentration. Mais la concentration est la part du marché qui est agrégée et qui est concentrée dans les plus grands acteurs. En termes historiques, le marché des nouveaux gTLD a été très concentré. Comme vous le savez sans doute, le registre .COM est l’opérateur de registres de gTLD le plus grand. Le TLD .NET qui est opéré par le même opérateur de registres est le deuxième plus grand. Lorsqu’on voit la part de marché des opérateurs de registre, en termes historiques, on pourrait dire que c’est très concentré dans cet opérateur de registre qui est le plus grand.

Pourtant, à partir de l’introduction des nouveaux gTLD, les mesures du marché de concentration et de normes se sont beaucoup améliorées. Et on voit des réductions dans les valeurs qu’on évalue. Il y a différentes manières d’évaluer cela, mais les mesures de HHI qui sont celles utilisées par le département du commerce se sont réduites de mille points entre 2015 et 2016. Donc, les lois antitrust considèrent que l’indice HHI est le plus

intéressant à évaluer, mais cette réduction de mille points est une tendance intéressante.

Or, la concurrence entre les bureaux d’enregistrement et la concentration dans le marché des bureaux d’enregistrement était assez faible déjà et c’est toujours le cas dans la période que nous avons analysée. On a également évalué la concurrence entre les fournisseurs [inaudible] pour les opérateurs de registre, et nous avons également vu des améliorations.

En termes généraux, on s’attendrait à voir une concentration de marché qui se réduit et donc les prix devraient se réduire pour accompagner cette tendance. Ce n’était pas le cas. On sent, parce qu’on n’a pas pu l’observer vraiment, d’une part, parce qu’on n’a pas pu déterminer quels étaient les changements qui avaient lieu dans le marché. D’une part, parce que différemment des nouveaux gTLD qui étaient inclus dans cette étude, les gTLD historiques n’ont pas des contrats de coopération avec l’ICANN. Donc, il était difficile d’obtenir les données nécessaires pour pouvoir observer s’il y avait de telles tendances. Mais, d’autre part, on avait des prix maximaux pour les nouveaux gTLD. C’était ce qu’on pensait, mais dans la réalité, on a vu qu’en moyenne les nouveaux gTLD sont plus chers que les taux maximaux ou les prix maximaux pour les gTLD historiques. Le prix pour l’enregistrement de nouveaux gTLD au niveau de la vente en

vrac en général est différent des plafonds qui ont été imposés aux gTLD historiques. Donc même si on avait plus de pression au niveau des prix, on voyait que les opérateurs de gTLD historiques voulaient vraiment avoir des prix plus hauts que les plafonds qui leur avaient été imposés. Donc, les plafonds étaient le vrai problème.

Du côté de la concurrence, il était intéressant de savoir que même si dans l’ensemble les nouveaux gTLD ont très bien faits, la concurrence aux gTLD historiques, pour la plupart, il s’agissait de gTLD qui étaient très petits. Trois quarts avaient presque 10 000 enregistrements et 90 % avait presque 3 000 enregistrements, et c’est sans compter les marques et les titulaires de nom de domaine individuels. Donc, ce n’est que pour les TLD qui sont disponibles à la vente dans le marché, donc c’est vraiment très petit.

Il est possible que même si la plupart des nouveaux gTLD sont très petits, il y a des opérateurs de registre qui sont également très petits. Parce que, par exemple, ils dépendent des bureaux d’enregistrement pour faire la distribution de leurs services et des fournisseurs de services back end également pour pouvoir assurer ce service, c’est-à-dire qu’ils ne peuvent pas opérer indépendamment. Il faudra qu’on évalue cela dans l’avenir pour voir si on peut faire changer cette situation.

Toujours sur la question de la concurrence, on a également évalué le choix des consommateurs. Les nouveaux gTLD fournissent davantage de choix aux consommateurs qui ont maintenant plus de type de domaines, plus de langues, plus de scripts, d’ensemble de caractères et différentes catégories spécialisées. C’est également vrai pour les consommateurs qui naviguent dans ces noms de domaine, qui ont maintenant plus de choix et qui peuvent avoir plus de spécificités pour identifier les noms de domaine dans lesquels ils naviguent. Je pense que c’était une conclusion assez transparente, mais vous allez voir ici d’autres éléments que nous avons évalués.

On a essayé de comprendre si, ensemble, avec les options qui étaient proposées aux titulaires de nom de domaine et aux consommateurs. S’il y avait d’autres choix donc, par exemple, si au lieu d’enregistrer un nom de domaine, parce que ça représentait leur marque ou parce qu’il s’agissait d’un nouveau GTLD qui était attirant et qui leur permettrait de mieux vendre leurs services. Il y a eu beaucoup d’enregistrements qui étaient défensifs. C’était parce que les personnes se sentaient forcées à le faire et pas parce qu’il y a eu de bénéfiques associés à cet enregistrement.

Nos données montrent que bien que certains titulaires de nom de domaine se sentaient forcés d’enregistrer leur marque ou

leur nom à des buts défensifs, il y a eu beaucoup de titulaires de nom de domaine qui ont enregistré leur nouveau gTLD pour les utiliser de manière productive.

On a évalué spécifiquement les droits des personnes qui sont des titulaires de droit lié à des marques enregistrées et on a vu quelle était la révision du TMCH. Et en termes généraux, l’ICANN a mis en œuvre différents mécanismes de protection des droits pour réduire le coût de la production des nouveaux gTLD pour les titulaires de droit associé à des marques enregistrées, ce qui a très bien fonctionné. En termes généraux, la plupart des titulaires de droit de marque enregistrés dans le .COM, donc dans les [inaudible] historiques avaient soit très peu de domaines parmi les nouveaux gTLD ou ne s’étaient pas enregistrés parmi les nouveaux gTLD. Pourtant, on a vu 4 % des titulaires de droit dans l’étude du groupe d’analyse qui avaient plus de cent versions de leur marque commerciale dans les nouveaux gTLD et on a trouvé qu’en particulier il y avait un titulaire de noms de domaine qui avait plus de 400 noms de domaines enregistrés. Donc, il y a ici une question de distribution aussi, et les titulaires de droit sont ceux qui assument la charge du coût de l’enregistrement défensif du programme des nouveaux gTLD.

Donc, on fait des recommandations spécifiques ici. On demande est-ce que le processus d’élaboration de politiques considère s’il y a des mécanismes pour mitiger le coût de l’enregistrement défensif pour ces marques qui enregistrent beaucoup d’instances de leurs noms de domaine dans tous l’espace des nouveaux gTLD.

Diapo suivante.

Nous avons aussi examiné les politiques des registres. Quels seraient les aspects à retenir suivant les politiques que les TLD mettent en place ? Nous avons trouvé qu’il y a un ensemble de différentes politiques. Nous avons examiné en détail certaines politiques et nous avons trouvé qu’il n’y a pas beaucoup de politiques claires dans les 30 TLD les plus importants. En ce qui concerne la conservation de données personnelles, notre recommandation est d’avoir des politiques plus claires et une réglementation plus stricte en ce qui concerne le partage d’informations par les registres.

Au-delà de ce que nous avons fait jusqu’à maintenant, plusieurs mois vont s’écouler entre ce travail et notre rapport final, et pendant ce temps, nous allons faire des calculs plus sains. Nous allons analyser également la question des domaines qui sont enregistrés, mais non utilisés. On voit qu’une partie des enregistrements correspondent à ce type de domaine, qui sont

enregistrés et non pas utilisés, qu’on appelle en anglais des « Parking Domain ». Et il y a une théorie selon laquelle l’introduction des nouveaux gTLD pourrait diminuer le nombre de ce type de domaines. Nous allons donc examiner de près cette question et réviser certains calculs que nous avons fait... pour... avant, pardon, la publication du rapport final.

Ensuite, nous allons nous concentrer sur certains segments de marché pour voir quelles sont les données qui ont été collectées et associer donc ces informations aux différents pays et différentes parts de marché par pays. Nous allons donc essayer de voir s’il y a des différences au niveau des comportements liés à la géographie.

Voilà un petit peu ce que nous avons fait dans le domaine de la concurrence et du choix du consommateur. Nous sommes à votre disposition pour répondre à des questions. Merci beaucoup.

JONATHAN ZUCK: [Inaudible].

OWEN DELONG: Vous avez parlé qu’il y a un manque de données par rapport au prix des gTLD historiques et vous avez parlé d’un plafonnement

de prix qui pourrait être un facteur important dans ce calcul de prix. Donc, vous recommandez qu’il n’y ait pas de plafonnement de prix et qu’il y ait aussi une collaboration des gTLD historiques pour le partage d’informations.

JORDYN BUCHANAN:

On espère que les gTLD historiques vont collaborer dans ces études. En ce qui concerne le plafond de prix, nous n’en sommes pas là encore. Nous avons constaté que la concurrence dans les gTLD est suffisamment robuste pour qu’il n’y ait plus besoin de plafonner les prix des gTLD historiques. En réalité, ce n’est pas dans notre mission de nous occuper de cela. Nous... Il y a tous un ensemble de facteurs qui doivent être pris en considération, notamment l’implication du gouvernement dans ce plafonnement de prix.

Ce que nous avons fait, c’est constater les faits à partir des informations qui nous ont été transmises par les gTLD, mais nous allons, bien entendu, nous pencher sur cette question.

Y a-t-il d’autres questions ?

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Nous avons une question à distance. Pouvez-vous nous parler des articles récents concernant l’augmentation de prix significative des nouveaux gTLD ?

JORDYN BUCHANAN: Oui. Dans notre rapport, quand nous analysons cette question des petits gTLD, nous avons identifié cinq solutions possibles par rapport à certains gTLD, et cela correspond... Par exemple, il y a certains gTLD qui sont trop petits, mais nous avons pu identifier que les prix peuvent augmenter pour qu’un certain créneau puisse se positionner dans certains marchés, pour pouvoir rester vivant dans ce marché. On pourrait s’attendre à des augmentations de prix dans les gTLD les plus petits, mais je ne pense pas qu’on puisse spéculer par rapport à la magnitude de cette augmentation. Il s’agit d’un phénomène qu’on voit apparaître, à savoir une augmentation des prix pour les petits gTLD, et cela peut être lié au fait qu’il s’agit de petits gTLD qui travaillent à une moindre échelle.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Merci beaucoup, dit le participant à distance.

JONATHAN ZUCK: Y a-t-il d’autres questions ?

JORDYN BUCHANAN: Très bien. Je vais donner la parole à Laureen, je pense.

LAUREEN KAPIN: Bonjour. Notre équipe s’est focalisée sur des questions concernant la concurrence, la confiance et le choix des consommateurs, moi-même et mes collègues, Drew Bagley et David Taylor.

Nous allons vous raconter un petit peu quelles sont les principales conclusions concernant la confiance et les sauvegardes. Tout d’abord, je vais parler de la confiance des consommateurs et ensuite, on va parler des sauvegardes. Tout d’abord, en ce qui concerne la confiance des consommateurs, nous n’avons pas vu une baisse de la confiance vis-à-vis de tous les gTLD après l’introduction des nouveaux gTLD. Nous avons pu constater par contre qu’il y a des liens établis entre le niveau de confiance et certains autres facteurs. Certains facteurs étaient très importants pour le public lorsqu’ils considéraient quels étaient les TLD auxquels ils feraient confiance. D’un côté, la familiarité, la réputation du gTLD. Nous avons vu que plus le TLD était connu, plus le consommateur avait tendance à faire confiance. Ensuite, il y avait certaines inquiétudes qu’on a pu voir à partir des enquêtes de Nielsen menées auprès des

titulaires de nom concernant la sécurité des données. Il y avait donc un certain niveau d’inquiétude par rapport au partage éventuel d’information sans que le titulaire soit au courant.

Et donc ces deux facteurs, sécurité et familiarité, ont un impact sur la confiance des consommateurs vis-à-vis des nouveaux gTLD. Or, nous avons constaté également qu’un travail plus poussé pourrait être fait pour approfondir nos connaissances à ce sujet. D’une part, il y a un facteur subjectif par rapport au sentiment des consommateurs vis-à-vis de ces nouveaux gTLD, mais nous pensons qu’il pourrait y avoir un travail plus poussé de fait pour analyser des facteurs plus objectifs, à savoir pourquoi les consommateurs décident d’avoir recours à un certain gTLD. Quels sont les facteurs qui peuvent nous indiquer qu’il y a une plus grande confiance vis-à-vis de certains TLD ? Pourquoi un consommateur serait prêt à faire des transactions avec un gTLD ?

De manière générale, en ce qui concerne les sauvegardes, il y a eu un grand nombre de sauvegardes qui ont été mises en place dans les contrats des nouveaux gTLD. Ces sauvegardes n’existaient pas auparavant, et cet élément est en lui-même une amélioration.

Nous pensons qu’il y a des informations importantes qui pourraient encore être collectées. En ce qui concerne les

sauvegardes qui avaient pour but de protéger le public, mais nous voulons savoir si cela a été le résultat vraiment obtenu.

Il y a un besoin de collecter donc des informations focalisées spécifiquement sur les abus en matière de DNS. En tout cas, les sauvegardes sont là pour empêcher tout abus du DNS. Vous allez écouter mon collègue Drew qui va vous parler d’une étude qui a été mise en place pour essayer de collecter des informations sur l’abus du DNS et pouvoir établir des corrélations entre les gTLD historiques et les nouveaux gTLD, essayer d’établir une corrélation entre ce type d’éléments et les abus du DNS.

Nous recommandons d’essayer d’être encore plus transparent en ce qui concerne les réclamations adressées à l’ICANN concernant ce type de problème. Nous devons mener un suivi de ce qui se passe dans l’application du programme des nouveaux gTLD en analysant donc les plaintes, des réclamations, et en établissant quels sont les domaines par rapport auxquels il y a des réclamations de plainte.

En ce qui concerne la confiance des consommateurs, je vais me focaliser sur la confiance du consommateur. Vous allez... On va rentrer dans le détail plus tard, mais maintenant, je vais vous parler de manière générale sur la confiance des consommateurs.

Les études sur lesquelles nous nous sommes penchés ont été mises en place avant que nous ayons commencé à mettre en place notre propre étude. Ces études ont été faites en 2015 et en 2016 et elles ont été mandatées par l’ICANN au cabinet Nielsen. Une première enquête concernait les utilisateurs et les... Pardon, les utilisateurs. Et la deuxième étude concernait les titulaires de nom. Ces études ont couvert plusieurs domaines et se sont notamment focalisées sur la confiance des consommateurs.

Quels ont été nos conclusions ? D’un côté, la familiarité et la sécurité sont des facteurs importants en ce qui concerne la confiance vis-à-vis des gTLD et les gTLD en général. Mais les nouveaux gTLD n’ont pas encore été en place depuis longtemps, et les gens ne les connaissent pas forcément. Donc, des études indiquent que la confiance vis-à-vis des gTLD correspond plus ou moins à la même qu’il y a encore vis-à-vis des gTLD historiques.

Nous pourrions plus tard, au fur et à mesure que les gens connaîtront mieux les GTLD, nous pourrions peut-être constater une plus grande confiance vis-à-vis des nouveaux gTLD.

Une autre conclusion importante, c’est que le public a tendance à établir une relation entre les restrictions à l’enregistrement et la confiance. Par exemple, il y a certains TLD pour lesquels il faut avoir un certain nombre de documents ou de compétences pour

pouvoir les enregistrer. Par exemple, si on parle de .BANK ou .PHARMACY, il y a une restriction aux personnes qui peuvent enregistrer un tel nom de domaine, et les gens ont tendance à établir un lien entre ces restrictions et la confiance.

La confiance dans le DNS en général n’a pas baissé après le programme des nouveaux GTLD en général. C’est une conclusion générale à laquelle nous sommes arrivés.

Quels sont nos recommandations clés ? Et j’aimerais que vous sachiez qu’il s’agit bien entendu d’une tendance générale. C’est un petit peu une avance de ce qui peut venir. Donc je vous invite à lire le rapport complet pour avoir plus de détails. Mais en ce qui concerne nos principales recommandations, nous aimerions collecter plus de données. Nous aimerions pouvoir analyser et voir quels sont les nouveaux gTLD auxquels les gens font le plus confiance et pourquoi. Cela pourrait nous [inaudible] un petit peu plus d’informations objectives.

Nous avons trouvé également qu’à partir des enquêtes, il y a un autre facteur important, à savoir l’attente des consommateurs. Les consommateurs s’attendent à ce que le nom du domaine puisse correspondre au contenu de ce TLD. Les consommateurs donc, par exemple, qui se rendent sur un gTLD .PHOTO s’attendent à voir un contenu lié à des photos, s’attendent à voir des photos. Et donc, il y a un certain facteur de confiance qui est

lié au contenu et au nom du gTLD et quand... Quand on pense, par exemple, à des gTLD qui ont trait aux finances, le consommateur s’attend à ce que ses informations sensibles soient traitées en toute confidentialité et de manière sûre.

Donc une recommandation, c’est de créer des encouragements pour que les registres travaillent en vue de répondre à ces attentes des consommateurs, pour essayer de mettre la barre un peu plus haut et essayer donc de respecter ou de répondre à ces attentes des consommateurs.

Les enquêtes nous ont fourni beaucoup d’informations, mais on s’attend à ce qu’il y ait des changements au fur et à mesure que le programme va évaluer et va continuer à être mis en place.

Je vais faire une petite pause avant de passer la parole à mon collègue Drew, qui va vous parler un petit peu des abus du DNS. Si vous avez des questions en ce qui concerne la confiance des consommateurs, c’est le moment de les poser.

OWEN DELONG:

La recommandation 13. J’aimerais savoir comment vous avez mesuré cela, pour savoir comment vous avez obtenu ces informations. Est-ce que vous avez obtenu ces informations des serveurs ? J’aimerais savoir si la façon dont vous avez mesuré

cela est vraiment exacte. Comment vous avez fait pour mesurer le nombre de visiteurs aux différents gTLD ?

LAUREEN KAPIN:

Ce n’est pas mon domaine d’expertise, mais votre question est tout à fait pertinente. Les personnes de notre équipe travaillent avec des cabinets spécialisés pour mener ces études. Nous devrions arriver à trouver un moyen pour mesurer ce à quoi vous faites référence. C’est un commentaire très spécifique et très technique. Je vous encourage donc à présenter un commentaire à l’équipe de révision pendant la période de commentaire public pour qu’on puisse y répondre. Nous essayons d’être très exact et nous travaillons avec les gens qui font ces études pour mesurer ce type d’information. Merci beaucoup.

Je pense qu’il y avait une autre personne.

JONATHAN ZUCK:

Une clarification. La recommandation 13 concerne l’amélioration des enquêtes que nous avons menées et les questions posées aux consommateurs. C’est moins technique que comportemental plutôt. Il s’agit de questions plus spécifiques. Nous sommes pénalisés en quelque sorte par le fait qu’il y ait des gens qui ont complété l’enquête et qui n’étaient même pas au courant des nouveaux gTLD. Et quand nous

posons des questions par rapport à la confiance, ce que nous avons obtenu comme réponse n’était pas forcément la réalité de leur expérience avec les nouveaux gTLD, mais leurs tendances si vous voyez ce qu’ils feraient. Alors, par exemple, les gens disaient : on est familiarisés avec ce nom et donc je pense que je ferais plus confiance à ce gTLD. Il s’agit plutôt d’une piste sémantique. Et donc plus je connais le nom du GTLD, plus j’ai tendance à faire confiance au contenu.

Nous nous entendons à ce que l’expansion donc du programme nous permettra de capter de manière plus réelle la confiance des consommateurs. Une fois que ces consommateurs seront plus familiarisés avec les nouveaux gTLD, donc l’idée ici de la recommandation, c’est de pouvoir mettre en place des études à partir de critères plus objectifs et pour demander aux consommateurs des questions plus spécifiques au-delà du fait de leur demander s’ils ont confiance, s’ils font confiance à un tel gTLD.

JORDYN BUCHANAN:

Je pense que l’intervention a été très intéressante et votre commentaire est tout à fait apprécié, mais le cabinet Nielsen et d’autres cabinets ont des spécialistes qui pourraient se pencher sur cette question de manière plus précise.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Oui. Vous parliez de la confiance en l’espace du DNS, et je comprends qu’en fait l’étude n’était liée qu’aux gTLD, parce que c’est sur cette question que vous travaillez. Est-ce que vous prévoyez de faire cela pour voir la confiance aux ccTLD dans la manière et comparer le niveau de confiance des consommateurs à tous les gTLD, aux historiques, aux nouveaux gTLD, aux ccTLD, pour tous les TLD ? Merci.

LAUREEN KAPIN:

Je ne peux pas dire ce que vont faire les futures équipes. La recommandation générale qu’on fait dans la spécification 13 est d’avoir des mesures plus objectives et numéro 15, de répéter ces études. Mais votre remarque est tout à fait pertinente. Les gTLD historiques et les nouveaux gTLD ne sont qu’une partie de l’espace des noms et des ccTLD et en forme une autre partie importante. Vous allez écouter cela souvent, mais on vous encourage à nous faire parvenir ce type de retour de manière à ce qu’au moment de faire des pauses entre nos rapports préliminaires et finaux, nous pourrions considérer qu’est-ce qui intéresse vraiment la communauté. Donc merci de ce commentaire.

JONATHAN ZUCK: Il y avait également des questions générales par rapport à la confiance et à l’industrie du DNS elle-même, qui sont toujours des questions de beaucoup d’intérêt. C’est ce dont on se rend compte dans ce type de réunion. Donc, je pense que la confiance des consommateurs au DNS en général est ce qu’on a évalué et non seulement lié aux gTLD.

TIM SMITH: Bonjour. Je viens de l’association de pharmacie canadienne. Vous avez peut-être répondu ça auparavant. Mais au moment de parler d’un plus haut niveau de confiance par rapport aux gTLD qui ont besoin d’un certain suivi ou d’un certain contrôle, et que vous parlez de .BANK ou .PHARMACY, était-ce des exemples spécifiques que vous avez repris dans le sondage, dans l’étude ?

LAUREEN KAPIN: Je me demande si .PHARMACY et .BANK ont été utilisés dans notre étude. Je pense qu’il est probable que ça ait été le cas.

Je pense que .BUILDER a également été repris, toujours comme des exemples de gTLD réglementés. L’étude ne disait pas qu’il s’agit de certains TLD qui sont plus fiables que d’autres, plus dignes de confiance. Ce n’était pas ça. Mais ce qu’on disait était quelles étaient plutôt les attentes publiques par rapport aux restrictions pour l’enregistrement de gTLD qui étaient dans des

industries réglementées. Je me rappelle spécifiquement, par exemple, qu’il y avait une question qui était : « Est-ce que vous espériez qu’un GTLD comme .BUILDER appartienne à une personne qui soit titulaire de ce nom de domaine, qui ait des diplômes ou des crédentiels qui certifient qu’il s’agit d’un constructeur ou d’un maçon en général ? » C’était ça la question qu’on posait pour notre enquête. C’était au niveau des attentes des consommateurs et « non pas au niveau de quels étaient les TLD plus dignes de confiance ». Nos questions visaient à savoir quelle était la perception du client et qu’est-ce que le public prévoyait de voir au moment de travailler avec des TLD dans des industries réglementées ou alors lorsqu’il sentait qu’il y aurait des informations confidentielles qui seraient partagées parce qu’il s’agissait d’un nouveau gTLD qui était plus sensible.

À moins qu’il n’y ait des questions sur le chat, je vais céder la parole à Drew. C’est bon ? Très bien.

DREW BAGLEY:

Merci Laureen. Merci d’être ici.

Une de nos missions est de s’occuper de l’abus du DNS, parce qu’on nous avait assigné la tâche de travailler avec les questions d’abus malveillants liés à l’efficacité du programme des nouveaux gTLD, et on devait également examiner l’efficacité des

sauvegardes qui avaient été mises en place pour mitiger les questions liées à l’expansion du programme des nouveaux gTLD. Ces tâches étaient associées à différents risques qui avaient été identifiés au moment de proposer le programme des nouveaux gTLD. Nous avons donc évalué toutes les sauvegardes, y compris neuf sauvegardes techniques qui avaient été proposées et des sauvegardes plus larges qui étaient liées, non pas toujours à l’abus du DNS, mais au concept général de la préservation des nouveaux gTLD pour qu’il n’y ait pas d’impact, d’interruption, à cause des risques qui avaient été identifiés il y a un nombre d’années.

Ce que nous avons fait était d’évaluer les questions de conformité et de mise en œuvre associées aux sauvegardes qui avaient été mises en place. Et dans la mesure où on avait des sauvegardes, donc vous voyez que les opérateurs de nouveaux gTLD les avaient mises en œuvre. On a évalué s’il y avait des plaintes relatives à leur mise en œuvre spécifique, s’il y avait des manquements à certaines sauvegardes. Et c’est ce que nous avons fait pour créer ce cadre d’évaluation des questions.

Mais la partie la plus enrichissante au niveau des données était l’étude concernant les cas d’abus liés au DNS à laquelle faisaient allusion Laureen et Jordyn. La première analyse qu’on a fait a évalué cette question pour examiner tous les noms de domaine

enregistrés dans les espaces de TLD historiques, ainsi que dans l’espace des nouveaux gTLD dans les dernières années. Et on a comparé les quantités de cas d’abus entre les deux pour nous occuper des commandes et du contrôle des réseaux zombies, d’hébergement de malware, de logiciel malveillant, d’hameçonnage.

On a réalisé une analyse comparative pour voir s’il y avait des différences entre les taux de cas d’abus dans les gTLD historiques vis-à-vis des nouveaux gTLD pour voir quelles étaient les relations qu’on pouvait déterminer. On espérait pouvoir déterminer des relations entre les deux, comme disait Laureen, pour voir si les sauvegardes avaient été effectives au moment de mitiger et de prévenir certains de ces abus, pour voir si on pouvait apporter des améliorations aux sauvegardes ou voir s’il n’y avait pas de changements qui soient sensibles.

À partir des résultats préliminaires, nous avons vu que par rapport aux neuf sauvegardes techniques au moins – que vous avez à disposition dans le rapport – qui s’occupent de l’interdiction, par exemple, des enregistrements [inaudible] orphelins, on évaluait la mise en œuvre du DNSSEC par les opérateurs de registre. On a vu qu’il y avait une mise en œuvre assez générale de ces sauvegardes. Nous avons également examiné la quantité de plaintes liées à la conformité dans toutes

ces catégories, dans chacune de ces catégories. Et on prévoit de passer du temps avec l’équipe de conformité de l’ICANN pour voir plus dans les détails ce que ces plaintes auraient pu comprendre. Pour l’instant, je dirais que rien n’indique qu’il y ait des problèmes généraux dans aucun de ces domaines en matière de mise en œuvre des sauvegardes.

Et quant aux abus du DNS en général, lorsqu’on voit la bibliographie disponible, il n’y a pas d’analyse généralisée de l’abus du DNS dans l’espace des DNS historiques par rapport aux gTLD. Mais il y a d’autres entités qui ont fait des recherches à travers des échantillons de cas d’abus du DNS.

Et à partir de ces études, des groupes tels qu’APWG ont identifié qu’il y aurait pu avoir plus de cas d’abus dans les TLD historiques, comme dans le .COM. Mais qu’au niveau des pourcentages, il y a peut-être des taux d’abus plus élevés dans les nouveaux gTLD lorsqu’on les compare aux TLD historiques, au moment de voir la quantité d’enregistrements vis-à-vis de la quantité d’enregistrements malveillants dans une certaine zone.

Mais ce ne sont que des images figées. Ça ne nous donne pas les données dont on avait besoin pour tirer des conclusions plus définitives. C’est pourquoi on espère pouvoir avoir les résultats de cette étude d’abus du DNS qu’on a demandé avant de pouvoir tirer des conclusions.

Diapo suivante.

Donc jusqu’à présent, on n’a pas beaucoup de recommandation, parce qu’on s’attend à avoir les données d’abord. Mais les seules recommandations que nous avons sont que l’étude du DNS que nous avons demandée devrait montrer une méthodologie qui a été améliorée, mais qui devrait être une initiative reprise qui nous permette d’avoir une idée claire de ce qui se passe dans l’espace des nouveaux gTLD pour pouvoir le comparer dans l’espace des TLD historiques. Et comme Jonathan le disait, nous [inaudible] qu’ensemble avec beaucoup d’autres données qui devraient être disponibles dans l’écosystème dans lequel nous opérons tous. Nous sentons que cette étude spécifique serait très utile pour pouvoir être une réussite en tant qu’équipe de révision, comme pour la réussite d’autres équipes de révision et pour l’ICANN dans l’ensemble, de manière à ce qu’on puisse considérer notre étude comme un point de base, de référence, et y apporter des améliorations dans l’avenir, et pour pouvoir être plus efficace en matière de gestion des cas d’abus des DNS dans l’avenir.

Voilà ce que nous avons fait à ce sujet jusqu’à présent. Vous allez voir davantage de travaux qui seront faits dans les prochains mois et nous allons publier un rapport final dans quelques mois aussi avec plus d’informations. Je vous encourage à lire notre

rapport préliminaire, à nous faire parvenir vos retours, et je vous encourage également à participer à la session de mardi où les vendeurs vont parler de leur méthodologie. Ils vont l’expliquer dans les détails et je pense que cela constitue une opportunité unique pour leur faire parvenir vos retours. Je sais que la communauté était également intéressée par la disponibilité des données. Donc si vous savez où trouver de bonnes sources de données qui puissent être utilisées pour l’analyse de statistiques, on vous en serait reconnaissant pour avoir autant de données existantes que possible, pour fonder nos études là-dessus et avoir des analyses qui soient vraiment fondées sur les statistiques.

Merci. Et si vous avez des questions liées spécifiquement à ce sujet, je suis là pour y répondre. Autrement, je vais céder la parole.

Y a-t-il des questions ?

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Nous avons une question à distance de John McCormack, de HosterStats.com : « Est-ce que la définition des abus de DNS comprend également les sites web qui ont été compromis ? L’injection de liens semblerait être le risque le plus généralisé en ce moment. »

DREW BAGLEY: Ici, on fait la distinction entre les noms de domaine risqués ou compromis. On ne parle pas tout simplement et spécifiquement de l’hébergement, mais si on fait des activités malveillantes, je leur permettrais d’expliquer les détails de leur méthodologie mardi prochain. Mais si on évalue la durée d’enregistrement avant l’abus et qu’on fait des distinctions à partir de cette durée pour déterminer si l’abus est un enregistrement qui était probablement illégitime, qui a été compromis et qui devrait avoir été protégé, on le verra davantage dans le détail mardi. Mais c’est sûr que c’est une question que nous sommes en train de considérer. Oui.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Merci.

DREW BAGLEY: Merci. Donc, s’il n’y a plus d’autres questions, c’est Laureen qui va continuer.

LAUREEN KAPIN: On garde David pour la fin puisqu’il est le meilleur.

Au sujet des sauvegardes, vous aurez vu que les sauvegardes ont suscité la plupart des recommandations. Je ne vais pas parler de tout cela. Tout est inclus dans notre rapport, mais je voulais vous donner une idée de notre approche et mettre en valeur certaines des recommandations que nous avons formulées au niveau de certains domaines.

Pour voir les sauvegardes qui ont été mises en œuvre dans le cadre du programme des nouveaux gTLD, la plupart ont été intégrées à travers des contrats entre l’ICANN, les opérateurs de registre, les bureaux d’enregistrement et les titulaires de nom de domaine. Nous avons évalué les buts des questions qui ont été protégées à travers les sauvegardes. Comment la sauvegarde a été mise en œuvre et appliquée, et puis, voir comment on pouvait assurer ces sauvegardes ?

Certaines des sauvegardes étaient liées au WHOIS et aux chaînes réglementées et sensibles.

Pour les sauvegardes liées au WHOIS, le but qu’on avait était d’améliorer la prévention de cas d’abus et les efforts de mitigation ou d’atténuation. Certains des résultats dans ce domaine montraient que la plus grande catégorie sur laquelle on reçoit des plaintes, au sein de l’ICANN, dans le domaine du WHOIS est lié aux bureaux d’enregistrement. Pour répondre aux inquiétudes liées à l’exactitude des informations WHOIS qui

étaient collectées, l’ICANN a mis en place un projet qui est un système de rapport de l’exactitude du WHOIS : ARS structuré en trois étapes. Ce système de signalement de l’exactitude du WHOIS montrait quel devait être le format de ces données pour expliquer quelle était la syntaxe des adresses pour vérifier que cela fonctionne, et puis, pour la validation de l’identité de la personne ou l’entité qui est identifiée, et pour pouvoir savoir s’il s’agissait vraiment de l’entité qui a enregistré ce nom de domaine.

Ce projet a évalué la syntaxe et l’exploitabilité ou le fonctionnement de l’exactitude. Il y a un nombre de rapports qui ont été publiés et je vous recommanderais d’accéder au site web de l’ICANN sur le système ARS.

Au moment d’évaluer les informations qui ont été collectées, nous avons vu que les nouveaux gTLD ont des taux d’exactitude de la syntaxe plus élevés pour les numéros de téléphone et des exactitudes plus réduites pour les adresses postales. Donc, c’était une catégorie d’information qui était intéressante.

Certaines des recommandations que nous avons générées dans notre rapport, dans le domaine du WHOIS, montraient qu’il y avait une grande catégorie de plaintes que le département de conformité contractuelle de l’ICANN recueille, mais on n’a pas de visibilité sur les sujets ou les aspects spécifiques sur lesquels

les personnes se plaignent. Donc, est-ce des plaintes associées à une mauvaise syntaxe ? Ou alors, est-ce une plainte liée à l’inexactitude de l’identité du titulaire de nom de domaine ? On ne le sait pas et on sent que si ces informations étaient disponibles, la communauté pourrait prendre des décisions liées, par exemple, à si le projet ARS devrait durer et continuer à travailler sur l’étape d’évaluation de l’exactitude de l’identité. Donc, cela fait partie des recommandations qui étaient incluses dans notre rapport.

Nous avons également évalué les sauvegardes dans le domaine des chaînes réglementées, très réglementées et sensibles. J’expliquerais d’abord les chaînes réglementées et sensibles, parce qu’elles étaient associées à des sauvegardes qui ne comprenaient pas toutes les sauvegardes. Les chaînes très réglementées avaient davantage de sauvegardes. Dans cette catégorie, on avait déjà plus de sauvegardes que pour les gTLD qui n’appartenaient pas à ce classement ou à cette catégorie.

Il y a eu un avis du GAC qui était très spécifique, qui considérait qu’il y avait certains risques associés aux chaînes liées au secteur professionnel ou réglementé. Le GAC sentait que ces gTLD étaient susceptibles d’invoquer un certain niveau de confiance du public et qu’il y avait donc davantage de risques qui étaient associés aux consommateurs. Et que si les

consommateurs allaient faire confiance à ces gTLD, ils pourraient fournir davantage d’information à ces gTLD ou alors qu’ils pouvaient les utiliser pour réaliser des transactions plus sensibles et qu’il fallait donc mettre en œuvre ce type de contexte pour protéger les consommateurs dans ce sens-là.

Certaines des sauvegardes qui étaient applicables à ces gTLD sensibles et réglementés exigeaient que l’on soit en conformité avec toutes les lois applicables : à partir du recueil de données de confidentialité ; la protection des consommateurs par exemple ; d’autres données (la divulgation des données) ; et puis, des informations sensibles au niveau de la santé financière. Les sauvegardes ont des exigences spécifiques pour assurer les mesures de sécurité appropriées.

Diapo suivante.

Notre recommandation numéro 23 s’occupe encore une fois de cette question où on a un ensemble de données pour les plaintes qui sont générées par l’équipe de conformité contractuelle sans qu’il y ait suffisamment de transparence pour que le client puisse quel est le sujet spécifique de ces plaintes. Dans ce contexte, il y a des exigences de se conformer à des lois très spécifiques, mais on ne sait pas quel est le manquement à la loi dont on se plaint et on ne sait pas si la plainte est même associée à une sauvegarde particulière. Et c’est ça, la protection

des données financières et sensibles. Si en tant qu’équipe de révision, il fallait que l’on évalue si ces sauvegardes avaient eu un impact, il fallait que l’on ait d’abord une visibilité par rapport à la quantité de plaintes qui étaient reçues au moins par l’équipe de conformité contractuelle de l’ICANN au sujet de cette question. Donc, qu’il fallait que l’on ait davantage de transparence dans ces plaintes pour pouvoir commencer à évaluer l’efficacité de cette sauvegarde.

Diapo suivante.

Pour les chaînes très réglementées, on avait des TLD qui étaient ceux qui appartenaient aux secteurs les plus réglementés, c’est-à-dire les charités ou les secteurs financiers par exemple. Cela est généré la plupart des sauvegardes et certaines des sauvegardes exigeaient que les titulaires de nom de domaine dans ces secteurs montrent qu’ils avaient les qualifications nécessaires. Par exemple, s’il y avait des plaintes disant que les titulaires de nom de domaine dans ce secteur n’avaient pas les certifications nécessaires – par exemple, que ce n’était pas un vrai comptable ou un vrai agent immobilier, il pourrait y avoir des plaintes. Donc, on a trouvé que même s’il y avait des sauvegardes très spécifiques visant à atténuer ce type de risques, on a vu qu’il y avait un manque de clarté par rapport à si

les parties contractantes se conformaient à ces sauvegardes et à savoir si les sauvegardes avaient été efficaces.

Cela a généré une série de recommandations dans notre rapport préliminaire pour essayer de voir vraiment si ces sauvegardes avaient été respectées et s’il y avait eu des plaintes liées à ces domaines particuliers, parce qu’ils pourraient être ceux qui soient le plus nuisibles pour le public.

On a donc recommandé à ce que l’on fasse des audits d’un ensemble de bureaux d’enregistrement et de revendeurs dans des TLD très réglementés de manière périodique et pour voir si les personnes sans certification pouvaient vraiment enregistrer des noms de domaine dans ces domaines. C’était une bonne idée pour essayer de voir si ces sauvegardes étaient vraiment mises en place. On pourrait peut-être essayer d’acheter un nouveau gTLD dans ces secteurs sans avoir des certifications dans le domaine pour voir ce qu’il se passerait.

On avait également des essais pour essayer de voir si l’on pouvait trouver des informations plus détaillées sur les plaintes et pour voir si ces gTLD particuliers généraient des plaintes ou faisaient l’objet de plaintes. Et puis, on a également évalué les niveaux d’abus. Il y a eu des gTLD qui avaient décidé, de leur propre gré, d’aller au-delà des exigences et de mettre en œuvre des mesures encore plus rigoureuses pour vérifier et valider leur

certification de manière proactive. Puisque les exigences contractuelles disent que le titulaire de nom de domaine doit dire qu’« il a toutes les certifications nécessaires », mais il y a un ensemble d’opérateurs de registre qui exploitent des domaines dans ces secteurs qui se sont dit qu’« ils allaient mettre en place d’autres mesures pour vérifier et valider les certifications eux-mêmes ». Il serait intéressant d’avoir des informations qui nous permettent de comparer les niveaux de certification dans ces gTLD et voir s’il y avait plus ou moins d’abus dans ces domaines par rapport aux gTLD qui ne font pas ces mesures de vérification supplémentaire.

Donc voilà notre recommandation.

Diapo suivante. Je pense que c’est la diapo des questions. Oui, c’est bien la diapo des questions.

Ce n’est qu’un échantillonnage. On a beaucoup plus de sauvegardes que nous évaluons et sur lesquelles nous faisons des recommandations dans le rapport préliminaire. Mais ici vous avez une idée du type d’approche que nous avons adopté et de certaines des recommandations que nous allons générer.

Si nous n’avons pas de questions, je vais passer donc la parole à mon collègue Drew. Nous allons écouter David un peu plus tard.

DREW BAGLEY:

Je fais la présentation avant David. C’est un honneur pour moi.

Je vais vous parler des engagements en matière d’intérêt public, ces types d’engagement font partie du programme de nouveaux gTLD. Il s’agit d’engagement qui figurent dans les contrats des opérateurs de registre. Il s’agit d’engagements contraignants pour les registres en vertu desquels ils s’engagent donc à mettre en place certaines actions concernant, par exemple, des mécanismes de protection de droits ou d’atténuation des risques d’abus du DNS. Cela a pris la forme d’un mécanisme qui a été rapidement développé. Donc, les opérateurs de registre n’ont pas eu beaucoup de temps pour présenter ce type d’engagement. On va rentrer un petit peu dans l’histoire pour comprendre pourquoi nous sommes arrivés à la conclusion que ces engagements en matière d’intérêt public ont été... comment ils se sont [inaudible].

Ces engagements en matière d’intérêt public concernaient notamment les TLD qui appartenaient à des secteurs les plus réglementés et les TLD les plus populaires. À partir de cela, nous avons identifié que ces engagements volontaires variaient selon les contextes et selon les différents sujets. Certains engagements concernaient des mécanismes de protection de droits; d’autres engagements concernaient plutôt les risques d’abus. Mais l’objectif de ces engagements n’était pas toujours

très clair. Même si nous pouvions identifier que l’engagement avait un objectif, ce n’était pas toujours facile de mesurer quel était vraiment cet objectif ou si on allait pouvoir déterminer si le TLD avait vraiment un impact par rapport à cet engagement.

Je vous parle un petit peu de l’histoire de ces engagements, mais l’objectif donc était de faire quelque chose qui puisse aller dans le sens de l’intérêt public. Et c’est pour cela qu’il s’agit de PIC ou d’engagement d’intérêt public.

À partir de ce constat, nous avons décidé qu’il fallait analyser donc les engagements d’intérêt public et ensuite, nous assurer quel serait donc leur impact et les rendre plus accessible aux communautés. Tous les engagements d’Intérêt public sont accessibles dans les contrats, mais nous avons appris, et le personnel de l’ICANN qui nous a aidé a appris aussi, qu’il fallait donc faire une analyse comparative par rapport à ces engagements dans les différents contrats. Car il était même difficile d’arriver à comparer ces différents engagements tant ils étaient différents.

Nous croyons donc que ces engagements volontaires, puisqu’ils font partie des sauvegardes, doivent être extraits de la base de données pour pouvoir les analyser et les évaluer du point de vue de la confiance.

Nous recommandons également que les candidats aux futurs gTLD déclarent les objectifs de chacun de ces engagements d’intérêt public.

Et ensuite, nous croyons que tous les PIC volontaires dans l’avenir devraient être présentés avec suffisamment de temps pour que les différents acteurs intervenant et les différents membres du GAC puissent les analyser.

Nous devrions donc voir plus d’analyses en ce qui concerne les PIC et des analyses qui sauront mettre, être mises en place pour analyser et comparer les différents PIC. Ensuite, il faudra corrélérer ces PIC aux taux d’abus.

Très bien. Maintenant, je vais passer la parole à David.

DAVID TAYLOR:

Merci Drew. J’espère répondre à vos attentes.

Comme vous le savez, les enregistrements défensifs ont un coût, Jordyn nous en a parlé tout à l’heure. En ce qui concerne la protection des marques commerciales et les mécanismes de protection des droits, nous avons collecté des données pour essayer d’évaluer l’impact du programme des nouveaux gTLD au niveau des coûts et des efforts pour la protection des marques.

Comment nous avons fait cela? Nous avons collecté des indicateurs. Nous avons analysé à partir des différents mécanismes de règlement de litige, les indicateurs de 2012 à 2015, ainsi que les statistiques de l’OMPI. Ensuite, nous avons analysé l’étude sur l’impact menée par le cabinet Nielsen et son rapport du 3 avril 2017. Nous attendons, pardon, ce rapport très bientôt.

Prochaine diapo, s’il vous plait.

Nous voyons différentes augmentations des cas, de cas d’UDRP qui n’ont pas forcément un très haut prix seulement. Si nous regardons les données de 2015, nous voyons que les gTLD correspondent à 10,5 % du total des enregistrements, et les disputes concernant ces nouveaux gTLD correspondent à 10.5 % des litiges de la période. Nous voyons qu’il y a plus d’atteintes aux droits des marques dans les gTLD que dans les gTLD historiques selon les statistiques de l’OMPI.

Diapo suivante, s’il vous plait.

En ce qui concerne les recommandations préliminaires, nous attendons les données de l’étude de la NTIA sur l’impact. Ce sera un rapport clé pour formuler les recommandations. Nous pensons que cette recommandation donc #42 concernera donc l’étude sur l’impact des nouveaux gTLD et sur la relation entre

les coûts et l’effort nécessaire pour protéger les marques enregistrées. Ensuite, une révision complète de tous les cas d’interopérabilité avec l’UDRP. Cela est considéré par le groupe de travail RPM PDP. Nous avons besoin de données encore pour formuler formellement nos recommandations.

Et puis, ce sera tout pour moi. Je suis prêt à répondre à vos questions.

DENISE MICHEL:

Bonjour, Denise Michel. Vous examinez non seulement le nombre de cas d’UDRP, mais aussi le nombre de gTLD qui font partie des cas d’URD ? Il y a eu tellement d’abus d’un nouveau gTLD, dans certains nouveaux gTLD que nous voyons une augmentation des cas d’UDRP.

DAVID TAYLOR:

Merci Denise. Si vous voulez, on peut remettre la dernière diapo. Nous examinons cela dans le camembert que je vous ai montré, comme le schéma à droite. Vous voyez les noms de domaine qui font l’objet d’UDRP. Et on voit qu’il y a de plus en plus de nom de domaine concernant donc... Pardon. On voit qu’il y a plus d’UDRP qui concernent des nouveaux gTLD que des gTLD historiques.

JONATHAN ZUCK:

Finally, we will see what the effectiveness of the candidate evaluation process was. One does not know that « effectiveness » is a very broad term. We focused on the inefficiencies of the process. We try to see what the anomalies of this process, the inefficiencies, were, to try to improve them.

A key statistic associated with the new gTLD program, it is a very limited participation by actors in the Southern Hemisphere. We want to see why that was the case and how we can change this.

There are two elements. On one side, there was a survey conducted with candidates by Nielsen, asking candidates why, where they found difficulties, etc., to try to see where these problems come from. And then, there was another survey with different organizations that presented candidates in the Southern Hemisphere to see what the problems they were confronted with were and how to improve them in the future.

Our recommendations. The community therefore must engage to make sure that participation, participation will be increased. We must therefore try to make sure that there is more

de candidats de l’hémisphère Sud qui puissent participer à ce programme.

Donc, si l’objectif est celui de capter plus de participants, il faut travailler pour y parvenir. L’idée, c’est de mettre en place des actions qui nous permettent de faire en sorte que les gens, le public ciblé, puissent participer. Des activités de sensibilisation au niveau des médias, par exemple, pourraient nous aider à atteindre cet objectif.

Ensuite, il faut mettre en place des études de cas dans l’hémisphère Sud qui nous aident mieux à comprendre ce programme. Il y a beaucoup de gens qui participent au programme qui ne comprennent pas encore ce qu’est un modèle commercial (business model), et ces études de cas pourraient nous permettre de voir ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas. Bref, avoir un peu plus d’informations et pouvoir partager ces informations pour que cette partie du monde puisse participer. Je pense que le fait de travailler sur ces études de cas est très important.

Ensuite, le programme de soutien n’a pas utilisé tous les fonds qui étaient à disposition, et il y a un programme, dont je ne connais pas l’existence, qui avait une liste de personnes qui se sont portés volontaires, par exemple, pour encadrer de nouveaux arrivants, mais qui... Mais cela n’a pas été mis en

place. Je pense que l’ICANN devrait avoir un rôle de coordination plus important pour que les gens qui se portent volontaires pour aider les autres puissent finalement participer. Donc ce programme, il y avait un certain nombre de personnes qui étaient intéressés par ce programme. Et nous aimerions que ce programme puisse être renforcé.

En ce qui concerne les règlements de litige dans d’autres domaines pour des chaînes portant à confusion, il n’y a pas eu de cohérence au niveau des résultats. Notre recommandation donc concerne le fait d’essayer de se pencher sur comment rendre ce type d’informations plus cohérentes, comparer donc le même type de litige pour mieux comprendre la situation et être plus en mesure de recommander des actions à mettre en place pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD. Je pense que le sentiment de la communauté, c’est qu’il y a des processus qui ont été mis en place dans la première série où le consensus de la communauté n’a pas été reflété.

En ce qui concerne la participation du GAC, la participation précoce a été mise en place, mais pour la plupart, les gens ont pu répondre aux alertes précoces du GAC en matière de candidature. Il y a des ajustements à faire, mais cela a été mis en place. Donc voilà. Il y a un consensus par rapport au fait que l’alerte précoce du GAC a été réussie, mais il y a des aspects à

renforcer. Il y a des recommandations faites au GAC pour travailler à la création d’un formulaire qui puisse avoir des actions plus spécifiques pour les séries à venir.

De manière très rapide, je vous explique donc l’évaluation du processus de candidature. Voilà les différentes étapes, les différentes mesures. Il y a une période de commentaire public pour les 51 prochains jours. Ensuite, nous allons réviser les commentaires publics en mai. Dons, nous allons avoir le rapport sur les abus du DNS en avril et en mai. J’espère que l’on pourra aboutir au rapport final au mois de juillet. Nous voulons donc ensuite procéder à la mise en place à partir donc des informations que nous allons recevoir des rapports. Nous allons finaliser nos rapports et essayer de mettre en place les différentes recommandations, les actions.

Ma recommandation pour vous, c’est de lire le rapport. Il est long, mais si vous prenez une tasse de thé, ce sera plus facile. Ce rapport comprend plus de cent pages. Nous avons une petite vidéo pour vous, si je peux vous la montrer.

Très bien. Bon. La vidéo, elle était magnifique. La petite, elle buvait son thé. Elle prenait beaucoup de plaisir à lire le rapport. Il y a aussi un résumé du rapport qui reprend les principales conclusions. J’aimerais avoir des retours par rapport à votre

lecture du rapport pour savoir s’il y a des éléments qui manquent ou des éléments à ajouter, etc.

Merci beaucoup. Merci de votre attention. Et merci d’être là un samedi matin.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]